



CONSEIL MUNICIPAL du 3 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Le 3 septembre 2019, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

Présents: Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Nicole LEVISTRE, Madame Marie-Laure NADOT, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Fabien THEVENOUX

Procuration :

Absents excusés : Madame Josette BEAUBIER, Madame Amandine CHESSEON, Monsieur Olivier RENAUD, Monsieur Sébastien RENIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le compte-rendu des décisions prises par le Maire portant sur l'attribution du marché relatif à la création d'une aire de camping-cars à la SAS SMTPB à Domérat (Allier), pour la somme de 45 977,00 € HT.

APPROUVE les modifications statutaires du SIVOM Nord Rive Droite du Cher à effet du 1^{er} janvier 2020, celles-ci étant consécutives aux évolutions législatives et réglementaires encadrées par la loi N^Otre du 7 août 2015, à l'adhésion de la commune de Cérilly au 1^{er} janvier 2020, et à la prise de compétence « eau potable » par la Communauté de Communes du Val de Cher qui a pour conséquence de transformer le syndicat actuel en un syndicat mixte fermé (composé de communes et d'une communauté de communes sans autre type de collectivité),

APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne mairie à titre gratuit à l'Epicerie Solidaire du Bocage Bourbonnaise.

APPROUVE la vente d'une partie des terrains de la ZAE du Champ Signeux à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais au tarif de 3,50€/m² pour revente à prix coutant de ces mêmes parcelles à la Sarl CHENE BOIS.

DECIDE d'apporter une aide financière de 1 000 € dans le cadre de l'aide sociale.

DECIDE d'accepter le renouvellement du bail de location du logement situé au 1^{er} étage de la mairie à la Gendarmerie Nationale, à compter du 1^{er} août 2019 pour un loyer annuel de 5 000,00 € et consenti pour 3 ans.

DECIDE d'installer une borne WIFI supplémentaire dans la salle polyvalente dans le cadre du dispositif Wif@llier et de demander les subventions départementales correspondantes.

Cérilly, le 24 septembre 2019

Le Maire,

Olivier FILLIAT

